

Avis de constitution

SOCIETE « DJIRE N'GOLO HAROUNA CONSTRUCTION »

Siège ABIDJAN, COMMUNE D'ANYAMA PRES DU
VILLAGE D'EBIMPE, LOT 1392, ILOT 175, 23 BP 1646
ABIDJAN 23, Lot 1392, Ilot 175

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/05/2025, et enregistrés au CEPICI le 06/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DJIRE N'GOLO HAROUNA
CONSTRUCTION »

Objet : -CONSTRUCTION;
-AMENAGEMENT;
-ENTRETIEN BATIMENTS;
-REHABILITATION;
-AMENAGEMENT FONCIER;
-GESTION IMMOBILIERE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN, COMMUNE D'ANYAMA PRES DU

VILLAGE D'EBIMPE, LOT 1392, ILOT 175, 23 BP 1646
ABIDJAN 23, Lot 1392, Ilot 175

Dirigeant(s) M SANGARE AMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-02926 du 24/06/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°37985/GTCA/RC/2025 du 24/06/2025

